

---

# Investir Pour Les Da C Butants

## Guide De L Investi

---

Budget d'investissement de l'exercice ...

La négociation des instruments financiers au regard de la directive MIF

44 cas corrigés de Consolidation des comptes - Comptes de groupe - DSCG UE 4 -

Comptabilité et audit

Aid Activities in Europe and Oceania 2001-2002

Plan Quinquennal de Commercialisation Agricole D'Haiti

Macroéconomie

Aid Activities in Asia 2000-2001

Pratique de L'impôt Des Sociétés

Cadre d'action pour l'investissement, édition 2015

36 cas corrigés de Consolidation des comptes - Comptes de groupe - DSCG UE 4 -

Comptabilité et audit

Innovation, intelligence collective et résilience des organisations de santé

Quand l'incertitude s'invite dans les projets d'aménagement

Nouveau dictionnaire français, allemand et polonais, enrichi de plusieurs exemples

de l'histoire polonaise, des termes ordinaires des arts et des plus nouveaux mots,  
significations et phrases

Aid Activities in Latin America and the Caribbean 1999-2000

Causes of International Migration

L'investissement en obligations

The Impact of Tax Treaties and EU Law on Group Taxation Regimes

Témoignages et conseils pratiques de ceux qui ont réussi leur campagne de  
crowdfunding

Aid Activities in CEECs/NIS 2000-2001

The Road to a United Europe

Investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires - Guide  
pratique à l'intention des parlementaires et des conseillers parlementaires

Aid Activities in Africa 2000-2001

Aid Activities in Africa 2001-2002

The Ends of European Colonial Empires

Bilingual Dictionary of Terms

Les finances locales en Europe

Bulletin

The DAC Journal 2000 France, New Zealand, Italy Volume 1 Issue 3

Afrique d'expression française et Madagascar

60 études de cas corrigées de Consolidation des comptes - Réglementation française  
ANC 2020-01 et Normes internationales IFRS

Europe, France outremer

Économie du développement de l'Algérie (1962-1978) : sous-développement et  
socialisme

L'Économie algérienne

Symposium international sur la théorie et la pratique dans l'économie des transports

50 ans de recherche en économie des transports L'expérience acquise et les grands

enjeux.16e Symposium international sur la théorie et la pratique dans l'économie

des transports, Budapest, 29-31 octobre 2003

OECD Development Co-operation Peer Reviews: Belgium 2020

Intégrale Le Club

Dynamiques du développement en Afrique 2023 Investir dans le développement  
durable

OECD Development Co-operation Peer Reviews: France 2018

*Investir Pour Les Da C  
Butants Guide De L  
Investi*

Downloaded from  
[intra.itu.edu](http://intra.itu.edu) by guest

---

**ACEVEDO MILLER**

---

*Budget d'investissement de l'exercice ...*  
OECD Publishing

La résilience dans les organisations de santé est une problématique complexe qui implique toutes les parties prenantes du domaine de la santé. Elle est un vrai sujet d'actualité, et ce d'autant plus suite à la récente crise sanitaire. Cet ouvrage, qui en tire les enseignements, explore l'impact de l'intelligence collective sur la résilience de ces organisations et le rôle qu'y joue l'innovation. Cet ouvrage considère comme organisation de santé les structures et les dispositifs intervenant dans la prise en charge des patients, et comme professionnel de santé l'ensemble des soignants ayant une expertise médicale, sociale ou médico-sociale ainsi que les institutionnels et les acteurs de l'administration des organisations de santé. Innovation,

intelligence collective et résilience des organisations de santé alterne lectures théoriques et études de cas illustratives. Leur diversité tient à celle de leurs contributeurs : chercheurs universitaires, acteurs institutionnels des autorités sanitaires, soignants praticiens de structures hospitalières ou intervenant dans des dispositifs d'appui à la coordination en santé ou encore dirigeants de structures et de dispositifs en santé.

La négociation des instruments financiers au regard de la directive MIF  
Food & Agriculture Org.

This publication provides detailed information on individual commitments, i.e. intended disbursements, of Official Development Assistance (ODA) to African countries for the years 2001 and

2002. This yearly publication records the commitments ...

**44 cas corrigés de Consolidation des comptes - Comptes de groupe - DSCG UE 4 - Comptabilité et audit**  
ISTE Group

La crise financière de 2007 a mis en lumière l'importance vitale des produits obligataires pour nos économies, mais elle a aussi révélé la nécessité de gérer les risques qui les accompagnent. Véritable panorama de l'investissement en obligations, cet ouvrage présente une étude des taux d'intérêt et de leur structure, ainsi qu'une analyse complète des titres obligataires (obligations convertibles, indexées, à taux fixe, etc.). Il traite également de la gestion des risques sur les marchés dérivés, par des opérations de gré à gré, ou sur les

marchés organisés (futures, options, swaps, dérivés de crédit). Illustré d'exemples s'appuyant sur des cotations et des performances réelles tirées de l'actualité des marchés, ce livre propose aussi des applications numériques détaillées.

*Aid Activities in Europe and Oceania 2001-2002* Nicolas Dehorter

This publication provides detailed information on individual commitments, i.e. intended disbursements, of Official Development Assistance (ODA) to African countries for the years 2000 and 2001. This yearly publication records the commitments reported ...

Plan Quinquennal de Commercialisation Agricole D'Haiti OECD Publishing

This publication provides detailed information on individual commitments,

i.e. intended disbursements, of Official Development Assistance (ODA) and Official Aid (OA) to Asian countries for the years 2000 and 2001. This yearly publication records the ...

Macroéconomie TheBookEdition

Cet ouvrage est une réédition numérique d'un livre paru au XXe siècle, désormais indisponible dans son format d'origine.

*Aid Activities in Asia 2000-2001* Council of Europe

This publication provides detailed information on individual commitments, i.e. intended disbursements, of Official Development Assistance (ODA) and Official Aid (OA) to countries in Europe and Oceania for the years 2001 and 2002. This yearly ...

**Pratique de L'impôt Des Societes**

FeniXX

Comment le risque et l'incertitude sont-ils pris en compte dans les pratiques d'évaluation, de concertation, de production et de conduite des projets d'aménagement ? Le contexte de décision et de réalisation des projets est en effet incertain du fait des crises financières, sanitaires, sociales, environnementales, etc. Prévoir avec fiabilité une date de livraison, un niveau de fréquentation ou un rythme de commercialisation à une échéance lointaine est difficile. Les oppositions aux projets et les recours sont aussi plus nombreux, alors que l'impact environnemental est largement critiqué. Dans ce contexte, ce livre s'intéresse à la façon dont les pratiques des acteurs publics et privés évoluent et aux limites qu'elles rencontrent à partir d'exemples

d'infrastructures de transport et d'énergie, de projets d'aménagement et d'urbanisme (quartiers en zone inondable, zones industrialo-portuaires, ZAC, centres commerciaux, etc) en Europe, Asie et Amérique. Trois thématiques sont abordées : - «Faire avec» le risque projet ; - Négociation de l'aléa et du risque dans les projets ; - L'évaluation socio-économique et environnementale et le traitement du risque dans les contrats d'aménagement.

**Cadre d'action pour l'investissement, édition 2015** OECD Publishing

This publication provides detailed information on individual commitments, i.e. intended disbursements, of Official Development Assistance (ODA) and

Official Aid (OA) to countries in Latin America and the Caribbean for the years 2000 and 2001. This ...

*36 cas corrigés de Consolidation des comptes - Comptes de groupe - DSCG UE 4 - Comptabilité et audit* Xlibris Corporation

Ce guide pratique s'adresse aux députés et aux conseillers parlementaires, qui sont considérés comme des «agents de changement». Il donne une vue d'ensemble exhaustive et systématique du rôle que les parlementaires peuvent jouer dans la création d'«environnements favorables» fiables, cohérents et transparents dans les différents domaines liés à l'investissement dans les systèmes agricoles et alimentaires. Le guide illustre cette démarche, non en

énumérant une liste d'instructions, mais en fournissant des notes d'orientation, des exemples de bonnes pratiques et des indications très pratiques. Il ne vise pas à fournir un schéma directeur à mettre en œuvre par chaque parlement, mais au contraire il définit plutôt les étapes clés des processus et des mécanismes que les parlementaires et les conseillers doivent prendre en considération lorsqu'ils promeuvent l'investissement responsable dans les systèmes agricoles et alimentaires. La première partie du guide présente les Principes pour l'investissement responsable dans les systèmes agricoles et alimentaires et explique : • pourquoi il est urgent de renforcer l'investissement responsable dans les systèmes agricoles et alimentaires; • ce qu'est un

investissement responsable dans les systèmes agricoles et alimentaires ; • et comment il peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des plans de développement nationaux. Dans la deuxième partie, des notes d'orientation spécifiques guident les parlementaires et les conseillers à travers des actions concrètes qu'ils peuvent mettre en œuvre dans leur pays pour améliorer et accroître les investissements. Pour aider les parlementaires et les conseillers à créer des partenariats efficaces avec d'autres parties prenantes, telles que d'autres parlementaires, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire, la partie 3 contient des messages clés adaptés qui peuvent être utilisés de



manière ponctuelle lors de réunions, de conférences et pour d'autres types de communication tels que des rapports, des communiqués de presse et des médias sociaux. Elle comprend des explications utiles sur la manière dont les données et les statistiques nationales peuvent soutenir les activités de plaidoyer et de communication.

*Innovation, intelligence collective et résilience des organisations de santé*  
Editions Bréal

L'objectif du Cadre d'action pour l'investissement est de mobiliser l'investissement privé en faveur de la croissance économique et du développement durable, contribuant ainsi au bien-être économique et social des personnes dans le monde.

Quand l'incertitude s'invite dans les

projets d'aménagement OECD Publishing  
Should the income of a corporate group be taxed differently solely because the traditional structure of the income tax system considers each company individually? Taxation affects business decisions, including location, the form in which business is carried out, and the efficient allocation of company resources. Disparities – differences arising from the interaction of different tax systems – and obstacles – distortions created by domestic legislation arising from differences between domestic and cross-border situations – both become more acute when a business chooses to set up or acquire other companies, thus forming a group, usually operating in multiple jurisdictions. Responding to such ever more common developments,

this book is the first in-depth analysis of how tax treaties and EU law influence group taxation regimes. Among the issues and topics covered are the following: - analysis of the different tax group regimes adopted by different countries; - advantages and disadvantages of a variety of models; - application of the non-discrimination provision of Article 24 of the OECD Model Tax Convention to group taxation regimes; - application of the fundamental freedoms of the TFEU to group taxation regimes following the three-step approach adopted by the EU Court of Justice; - uncertainty raised by the landmark Marks & Spencer case, its interpretation and consequences to other group taxations regimes; - interrelations between tax treaties and

EU Law in the context of tax groups; and - per-element approach. The analysis considers concrete examples as well as relevant case law. With its analysis of the standards required by the two sets of norms (tax treaties and EU law) and their interaction, particularly in terms of non-discrimination, this book sheds clear light on ways to overcome the disparities and obstacles inherent in group taxation regimes. As a thorough survey of the extent to which the interpretation of tax treaties and EU law affect group taxation regimes, this book has no peers. All taxation professionals, whether working in EU Member States or in EU trading partners, will appreciate its invaluable insights and guidance.

**Nouveau dictionnaire français, allemand et polonais, enrichi de**

**plusieurs exemples de l'histoire polonaise, des termes ordinaires des arts et des plus nouveaux mots, significations et phrases** OECD Publishing

The journal of OECD's Development Assistance Committee. This issue contains Development Co-operation Reviews for France, New Zealand, and Italy.

Aid Activities in Latin America and the Caribbean 1999-2000 Springer

Cet ouvrage s'adresse à tous les étudiants qui préparent l'UE 4 « Comptabilité et audit » du DSCG (Diplôme supérieur de comptabilité et gestion) et aux étudiants des formations universitaires qui ont inclus les comptes de groupe dans leur programme (Master CCA, par exemple) ainsi qu'aux

étudiants des Ecoles de gestion et de commerce. Il peut être employé tout au long de l'année pour se tester et évaluer ses progrès dans l'acquisition des notions, règles et méthodes relatives à la consolidation des comptes selon la réglementation française CRC 99-02 et les normes IFRS adoptées au sein de l'Europe. Il peut être utilisé également dans le cadre de travaux de révision du cours. Les 36 cas corrigés couvrent les grandes parties du programme relatif aux Comptes de groupe de l'UE 4 du DSCG : - périmètre et méthodes de consolidation : 8 cas ; - opérations de pré-consolidation : 12 cas ; - opérations de consolidation : 12 cas ; - opérations de pré-consolidation et de consolidation proprement dite : 4 cas. Les études de cas ont une durée comprise entre 1

heure et 3 heures. Les thèmes proposés sont très variés et parfois complexes (pour exemple, le cas d'un emprunt obligataire convertible en actions à analyser selon les normes IFRS). Chacun des cas est à traiter en appliquant la réglementation française CRC 99-02 et/ou les normes IFRS adoptées au sein de l'Europe. Cet ensemble de 36 cas constitue un outil indispensable pour une bonne préparation à l'UE 4 du DSCG. Les écritures de pré-consolidation et les écritures de consolidation proprement dite sont à enregistrer dans le cadre du système comptable en « double partie double », comme cela est demandé depuis plusieurs années à l'épreuve de Comptabilité et audit du DSCG. Pour mémoire, le système en « double partie double » est un système dans lequel les

comptes de gestion (charges et produits) sont retraités conjointement avec le compte de bilan « Résultat » correspondant (le résultat étant soit celui de la société mère, soit celui d'une autre entité consolidée). SOMMAIRE PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION CAS N° 1 : Titres générant des décalages entre contrôle et intérêts. Exclusions du périmètre de consolidation. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. CAS N° 2 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Exclusions du périmètre de consolidation. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 3 : Organigramme des liens de participation. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Organigramme du groupe. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 4 :

Participations réciproques. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Droits de vote potentiels. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 5 : Participations circulaires. Actions à droit de vote double. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. Reclassement de titres à l'intérieur du périmètre de consolidation. CAS N° 6 : Participations circulaires. Autocontrôle d'une entité consolidée. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. CAS N° 7 : Organigramme des liens de participation directs et indirects. Participations circulaires. Autocontrôle

d'une entité consolidée. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 8 : Participations circulaires. Autocontrôle de la société consolidante. Associés majoritaires de la société mère. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. OPÉRATIONS DE PRÉ-CONSOLIDATION CAS N° 9 : Méthodes préférentielles. Frais d'acquisition des immobilisations. Frais d'émission des emprunts. Subventions d'investissement. Provisions pour hausse des prix. Amortissement comptable et amortissement fiscal. Ecart de conversion. CAS N° 10 : Méthodes

préférentielles. Frais de premier établissement. Frais de recherche et de développement. Frais financiers inscrits à l'actif. Déficit fiscal. Participation des salariés. Provisions pour investissement. Contrat de location-financement avec redevances payables à terme échu. CAS N° 11 : Méthodes préférentielles. Réévaluations des immobilisations. Frais d'augmentation de capital. Changements de méthode comptable. Contrats à long terme. CAS N° 12 : Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif d'un emprunt obligataire. Coût amorti d'un passif financier. CAS N° 13 : Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif d'un emprunt obligataire. Coût amorti d'un passif financier. Subventions d'investissement. Amortissement comptable et

amortissement fiscal. Changements comptables. CAS N° 14 : Méthodes préférentielles. Taux effectif d'un contrat de location-financement. Amortissements dérogatoires. Frais d'augmentation de capital. Emprunt obligataire convertible en actions. Juste valeur d'un passif financier. Décomposition de la juste valeur d'un instrument financier composé. CAS N° 15 : Emprunt obligataire convertible en actions. Valeur de l'instrument de capitaux propres. Valeur initiale d'un passif financier. Taux effectif d'un passif financier. Coût amorti d'un passif financier. CAS N° 16 : Méthodes préférentielles. Frais d'acquisition de titres de participation. Evaluation des stocks. Amortissement comptable et amortissement fiscal. Contrat de

location-financement avec redevances payables à terme échu. Participation des salariés. Provisions pour investissement. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. CAS N° 17 : Contrat de location-financement avec redevances fixes payables d'avance et dépôt de garantie. CAS N° 18 : Contrat de location-financement avec redevances variables payables à terme échu et dépôt de garantie. CAS N° 19 : Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique). CAS N° 20 : Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique et méthode du cours de clôture).  
OPÉRATIONS DE CONSOLIDATION CAS N° 21 : Consolidation directe. Comptes réciproques. Marge interne sur stocks.

Dividendes internes. Cession interne d'une immobilisation amortissable. CAS N° 22 : Consolidation directe. Marge interne sur contrat à long terme. Dividendes internes. Cessions internes d'immobilisations amortissables. Cession d'une immobilisation amortissable à l'extérieur du périmètre de consolidation après cession interne. CAS N° 23 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecart d'acquisition positif. Ecart d'acquisition négatif. Ecarts d'évaluation. CAS N° 24 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill. Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Ecarts d'évaluation. CAS N° 25 : Entités ad hoc. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Consolidation directe. Entrée

dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écart d'acquisition. CAS N° 26 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Consolidation directe. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. Bilan et compte de résultat consolidés. CAS N° 27 : Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Augmentation du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. CAS N° 28 : Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill (ou profit

résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses). Augmentation du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. CAS N° 29 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Diminution du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des sociétés intégrées. CAS N° 30 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill (ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses). Diminution du pourcentage d'intérêts sans variation du



périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des sociétés intégrées. CAS N° 31 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Prise de contrôle d'une entreprise par la remise de titres d'une filiale. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Cession partielle d'une entité consolidée. CAS N° 32 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Regroupement d'entreprises par la remise de titres d'une filiale. Ecarts d'évaluation et goodwill (ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses). Cession partielle d'une entité consolidée.

OPÉRATIONS DE PRÉ-CONSOLIDATION ET

DE CONSOLIDATION CAS N° 33 : Méthodes de conversion. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours de clôture). Consolidation par paliers. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des sociétés intégrées. Ecarts de conversion dans le bilan consolidé. CAS N° 34 : Organigramme du groupe. Pourcentage de contrôle. Participations réciproques et autocontrôle. Contrat de location-financement avec redevances payables d'avance. Subvention d'investissement. Consolidation directe. Marge interne sur stock. Ecart d'acquisition. CAS N° 35 : Consolidation par paliers. Contrat de location-financement avec redevances payables d'avance. Valeur initiale d'un passif financier et coût amorti du passif

financier. Ecart d'évaluation et goodwill acquis (ou goodwill partiel). Mise en équivalence de titres de participation. CAS N° 36 : Pré-consolidation : Evaluation des stocks. Travaux de grandes révisions. Provisions pour hausse des prix. Consolidation directe : Entrée dans le périmètre de consolidation. Regroupement d'entreprises par étapes. Ecart d'évaluation et goodwill. Ecart d'acquisition (référentiels CRC 99-02 et IFRS).

#### Causes of International Migration

Iggybook

La directive sur les marchés d'instruments financiers 2004/39/CE (directive MIF, dite 'MiFID' en anglais) constitue la pierre angulaire de la réforme des marchés financiers

entreprise par le Plan d'action pour les services financiers. Elle a bouleversé et harmonisé le cadre communautaire de négociation des instruments financiers en le rendant plus concurrentiel. La consécration, à côté des marchés réglementés, des MTF et des internalisateurs systématiques, opérés par des prestataires de services d'investissement, témoigne de l'effacement partiel des barrières entre ces prestataires, intermédiaires et marchés. L'ouvrage analyse le nouveau cadre de négociation dans une perspective juridique, tant historique que comparative, en l'opposant aux systèmes nationaux préexistants, ainsi qu'au cadre réglementaire américain. Sont également élaborées des voies d'action pour les plates-formes

souhaitant gagner des parts de marché dans ce nouvel environnement de marché. Ce nouveau cadre de négociation plus concurrentiel est en même temps plus fragmenté, engendrant des risques pour la protection des investisseurs et pour le processus de découverte du prix de référence. Les investisseurs de détail sont désormais plus dépendants de leurs prestataires, alors que ceux-ci se voient dotés de fonctions supplémentaires, comparables aux bourses traditionnelles. à la veille de la réforme très vivement discutée de cette directive, l'ouvrage analyse les obligations matérielles - déontologiques et de transparence - contenues dans la directive. Leur étude vise à déterminer si elles suffisent à contrebalancer la fragmentation des

ordres et à assurer la protection des investisseurs. Sur certains points, des voies de réforme sont proposées afin d'assurer que les objectifs de la directive sont atteints.

### **L'investissement en obligations**

OECD Publishing

Belgium is a powerful voice for the cause of the least developed countries and fragile contexts, and a strong humanitarian partner. Committed to the principles of partnership, it empowers multilateral, civil society and private sector organisations to achieve their mandates. As Belgium emerges from a period of institutional reforms, this peer review provides recommendations to strengthen the management of its development co-operation policy.

### **The Impact of Tax Treaties and EU**

## Law on Group Taxation Regimes

OECD Publishing

Cet ouvrage s'adresse aux étudiants qui préparent l'UE 4 « Comptabilité et audit » du DSCG (Diplôme supérieur de comptabilité et gestion) et aux étudiants des formations universitaires qui ont inclus la consolidation des comptes dans leur programme (Master CCA, par exemple) ainsi qu'aux étudiants des Ecoles supérieures de gestion et de commerce. Il peut être utilisé tout au long de l'année pour se tester et évaluer ses progrès dans l'acquisition des notions, règles et méthodes relatives à la consolidation des comptes selon la réglementation française CRC 99-02 et les normes IFRS adoptées au sein de l'Union européenne. Il peut être également utilisé dans le cadre de

travaux de révision par thèmes. Les 44 cas corrigés couvrent intégralement le programme relatif aux Comptes de groupe de l'UE 4 du DSCG : - périmètre et méthodes de consolidation : 8 cas ; - opérations de pré-consolidation : 12 cas ; - opérations de consolidation proprement dite : 15 cas ; - opérations de pré-consolidation et opérations de consolidation proprement dite : 8 cas ; - documents de synthèse consolidés : 1 cas. Les études de cas ont une durée comprise entre 1 heure et 4 heures. Les thèmes proposés sont très variés et parfois complexes (pour exemple, le cas d'un emprunt obligataire convertible en actions à analyser selon les normes IFRS). Chacun des cas est à traiter en appliquant la réglementation française CRC 99-02 et/ou les normes IFRS

adoptées au sein de l'Union européenne. Cet ensemble de 44 cas constitue un outil indispensable pour une bonne préparation à l'UE 4 du DSCG. Les écritures de pré-consolidation et les écritures de consolidation proprement dite sont à enregistrer dans le cadre du système comptable en « double partie double », comme cela est demandé depuis de nombreuses années à l'épreuve de Comptabilité et audit du DSCG. Pour mémoire, le système en « double partie double » est un système dans lequel les comptes de gestion (charges et produits) sont retraités conjointement avec le compte de bilan « Résultat » correspondant (le résultat étant soit celui de la société mère, soit celui d'une autre entité consolidée).

SOMMAIRE PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE

CONSOLIDATION CAS N° 1 : Titres générant des décalages entre contrôle et intérêts. Exclusions du périmètre de consolidation. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. CAS N° 2 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Exclusions du périmètre de consolidation. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 3 : Organigramme des liens de participation. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Organigramme du groupe. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 4 : Participations réciproques. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Droits de vote potentiels. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 5 : Participations circulaires. Actions à droit de vote double.

Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. Reclassement de titres à l'intérieur du périmètre de consolidation. CAS N° 6 : Participations circulaires. Autocontrôle d'une entité consolidée. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. CAS N° 7 : Organigramme des liens de participation directs et indirects. Participations circulaires. Autocontrôle d'une entité consolidée. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 8 : Participations circulaires. Autocontrôle de la société consolidante. Associés

majoritaires de la société mère. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. OPÉRATIONS DE PRÉ-CONSOLIDATION CAS N° 9 : Méthodes préférentielles. Frais d'acquisition des immobilisations. Frais d'émission des emprunts. Subventions d'investissement. Provisions pour hausse des prix. Amortissement comptable et amortissement fiscal. Ecarts de conversion. CAS N° 10 : Méthodes préférentielles. Frais de premier établissement. Frais de développement. Frais financiers inscrits à l'actif. Déficit fiscal. Participation des salariés. Provisions pour investissement. Contrat de location-financement avec redevances payables à terme échu. CAS

N° 11 : Méthodes préférentielles.  
Réévaluation des immobilisations. Frais d'augmentation de capital.  
Changements de méthode comptable.  
Contrats à long terme. CAS N° 12 :  
Emprunt obligataire non convertible.  
Taux effectif d'un emprunt obligataire.  
Coût amorti d'un passif financier. CAS N° 13 :  
Emprunt obligataire non convertible.  
Taux effectif d'un emprunt obligataire.  
Coût amorti d'un passif financier.  
Subventions d'investissement.  
Amortissement comptable et amortissement fiscal. Changements comptables. CAS N° 14 : Méthodes préférentielles. Taux effectif d'un contrat de location-financement.  
Amortissements dérogatoires. Frais d'augmentation de capital. Emprunt obligataire convertible en actions. Juste

valeur d'un passif financier.  
Décomposition de la juste valeur d'un instrument financier composé. CAS N° 15 : Emprunt obligataire convertible en actions. Valeur d'un instrument de capitaux propres. Valeur initiale d'un passif financier. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. CAS N° 16 : Méthodes préférentielles. Frais d'acquisition de titres de participation. Evaluation des stocks. Amortissement comptable et amortissement fiscal. Contrat de location-financement avec redevances payables à terme échu. Participation des salariés. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. CAS N° 17 : Contrat de location-financement avec redevances fixes payables d'avance et dépôt de garantie. CAS N° 18 : Contrat de location-

financement avec redevances variables payables à terme échu et dépôt de garantie. CAS N° 19 : Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique). CAS N° 20 : Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique et méthode du cours de clôture). OPÉRATIONS DE CONSOLIDATION PROPRES CAS N° 21 : Consolidation directe. Comptes réciproques. Marge interne sur stocks. Dividendes internes. Cession interne d'une immobilisation amortissable. CAS N° 22 : Consolidation directe. Marge interne sur contrat à long terme. Dividendes internes. Cessions internes d'immobilisations amortissables. Cession d'une immobilisation amortissable à l'extérieur du périmètre de consolidation

après cession interne. CAS N° 23 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecart d'acquisition positif. Ecart d'acquisition négatif. Ecarts d'évaluation. CAS N° 24 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill. Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Ecarts d'évaluation. CAS N° 25 : Entités ad hoc. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écart d'acquisition. CAS N° 26 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Partage des capitaux propres et mise en



équivalence. Bilan et compte de résultat consolidés. CAS N° 27 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Capitaux propres retraités. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des sociétés intégrées. CAS N° 28 : Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Augmentation du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. CAS N° 29 : Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une

acquisition à des conditions avantageuses. Augmentation du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. CAS N° 30 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Diminution du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des sociétés intégrées. CAS N° 31 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Diminution du pourcentage d'intérêts sans variation du

périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des sociétés intégrées. CAS N° 32 : Consolidation directe et consolidation par paliers. Intérêts minoritaires négatifs dans des filiales et dans des sous-filiales. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des sociétés intégrées. CAS N° 33 : Consolidation directe. Intérêts minoritaires négatifs dans une filiale et dans une sous-filiale. Mise en équivalence de deux sociétés sous influence notable dont les capitaux propres consolidés sont négatifs. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation de deux sociétés intégrées. CAS N° 34 : Consolidation

directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Prise de contrôle d'une entreprise par la remise de titres d'une filiale. Ecarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Cession partielle d'une entité consolidée. CAS N° 35 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Regroupement d'entreprises par la remise de titres d'une filiale. Ecarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Cession partielle d'une entité consolidée. OPÉRATIONS DE PRÉ-CONSOLIDATION ET OPÉRATIONS DE CONSOLIDATION PROPRESMENT DITE CAS N° 36 : Méthodes de conversion. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours de clôture). Ecarts de

conversion dans le bilan consolidé. Consolidation par paliers. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des sociétés intégrées. CAS N° 37 : Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours de clôture). Consolidation directe. Mise en équivalence. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecart d'acquisition. Partage des capitaux propres consolidés. CAS N° 38 : Organigramme du groupe. Pourcentage de contrôle. Participations réciproques et autocontrôle. Pré-consolidation. Contrat de location-financement avec redevances payables d'avance. Subvention d'investissement. Consolidation directe. Marge interne sur stock. Entrée dans le périmètre de consolidation et écart d'acquisition. CAS

N° 39 : Contrat de location-financement avec redevances payables d'avance. Valeur initiale et coût amorti du passif financier. Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et goodwill acquis (ou goodwill partiel). Partage des capitaux propres et mise en équivalence. CAS N° 40 : Evaluation des stocks. Travaux de grandes révisions. Provisions pour hausse des prix. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Regroupement d'entreprises par étapes. Ecarts d'évaluation et goodwill. Ecart d'acquisition (référentiels CRC 99-02 et IFRS). CAS N° 41 : Titres générant des décalages entre contrôle et intérêts. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coût d'acquisition des titres

de participation. Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. Consolidation directe. Cession interne d'une immobilisation amortissable. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écart d'acquisition. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des sociétés intégrées. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. CAS N° 42 : Exemption des comptes consolidés. Pré-consolidation. Frais de développement. Ecarts de conversion. Fiscalité. Coût d'acquisition des titres de participation. Consolidation directe. Comptes réciproques. Marge interne sur stocks. Entrée dans le périmètre de consolidation. Ecarts d'évaluation et écart d'acquisition.

Modalités d'évaluation de l'écart d'acquisition (comparaison entre le règlement CRC 99-02 et les normes IFRS). Déconsolidation d'une filiale selon le règlement CRC 99-02. CAS N° 43 : Référentiels utilisables pour les comptes consolidés. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation. Pré-consolidation. Frais d'établissement. Subvention d'investissement. Amortissements dérogatoires. Consolidation directe. Comptes réciproques. Marge interne sur stocks. Dépréciation interne. Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill complet (évaluation et comptabilisation). Evaluation des intérêts minoritaires (comparaison : normes IFRS et règlement CRC 99-02).

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS  
CAS N° 44 : Pré-consolidation. Bilan retraité. Consolidation directe. Tableau de partage des capitaux propres intégrés. Intérêts minoritaires négatifs dans une filiale. Bilan consolidé. Tableau de bouclage des capitaux propres sociaux. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe).

**Témoignages et conseils pratiques de ceux qui ont réussi leur**

**campagne de crowdfunding** OECD Publishing

The OECD's Development Assistance Committee (DAC) conducts periodic reviews of the individual development co-operation efforts of DAC members. The policies and programmes of each DAC member are critically examined

approximately once every five years. DAC peer reviews assess the performance of a ...

*Aid Activities in CEECs/NIS 2000-2001*  
OECD Publishing

This publication provides detailed information on individual commitments, i.e. intended disbursements, of Official Development Assistance (ODA) and Official Aid (OA) to central and eastern European countries and the New Independent States of the ...

The Road to a United Europe Kluwer Law International B.V.

Cet ouvrage s'adresse notamment aux étudiants qui préparent l'UE 4 « Comptabilité et audit » du DSCG (Diplôme supérieur de comptabilité et gestion) et aux étudiants des formations universitaires qui ont inclus la

consolidation des comptes dans leur programme (Master CCA, par exemple) ainsi qu'aux étudiants des Ecoles supérieures de gestion et de commerce. Il peut être utilisé tout au long de l'année pour tester ses connaissances, évaluer ses progrès dans l'acquisition des notions de base (principes et règles applicables) et distinguer les méthodes obligatoires et optionnelles relatives à la consolidation des comptes selon la réglementation française ANC 2020-01 et les normes internationales IFRS adoptées et actives au sein de l'Union européenne. Il peut être également utilisé dans le cadre de travaux de révision par thèmes. Les 60 cas corrigés couvrent intégralement le programme relatif aux Comptes de groupe et celui relatif aux Normes internationales de

l'UE 4 du DSCG : - périmètre et méthodes de consolidation : 13 cas ; - opérations de pré-consolidation : 19 cas ; - opérations de consolidation proprement dite : 17 cas ; - opérations de pré-consolidation et opérations de consolidation proprement dite : 10 cas ; - documents de synthèse consolidés : 1 cas. Les études de cas ont une durée comprise entre 1 heure et 4 heures. Les thèmes proposés sont très variés et parfois complexes. Chacun des cas est à traiter en appliquant la réglementation française ANC 2020-01 et/ou les normes IFRS adoptées et actives au sein de l'Union européenne. Cet ensemble de 60 cas corrigés constitue un outil indispensable pour une bonne préparation à l'UE 4 du DSCG. Les écritures de pré-consolidation et les

écritures de consolidation proprement dite sont à enregistrer dans le cadre du système comptable en « double partie double », comme cela est demandé depuis de nombreuses années à l'épreuve de Comptabilité et audit du DSCG. Pour mémoire, le système en « double partie double » est un système dans lequel les comptes de gestion (charges et produits) sont retraités conjointement avec le compte de bilan « Résultat » correspondant (le résultat étant soit celui de la société mère, soit celui d'une autre entité consolidée).

**SOMMAIRE PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION**

**CAS N° 1 :** Titres générant des décalages entre contrôle et intérêts. Exclusions du périmètre de consolidation. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. CAS N° 2 :

Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Exclusions du périmètre de consolidation. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 3 : Organigramme des liens de participation. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Organigramme du groupe. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 4 : Titres générant des décalages entre contrôle et intérêts. Activité conjointe et coentreprise. Contrôle exclusif de fait. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 5 : Actions démembrées. Activité conjointe et coentreprise. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 6 : Participations réciproques. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des

pourcentages d'intérêts. Droits de vote potentiels. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 7 : Actions à droit de vote double. Autocontrôle d'une entité consolidée. Participations réciproques. Droits de vote potentiels. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Participations ne donnant pas le contrôle intégrées dans le périmètre. CAS N° 8 : Actions à droit de vote double. Participations circulaires. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Participations ne donnant pas le contrôle intégrées dans le périmètre. CAS N° 9 : Participations circulaires. Actions à droit de vote double. Pourcentage de contrôle et pourcentage

d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. Reclassement de titres à l'intérieur du périmètre de consolidation. CAS N° 10 : Participations circulaires. Autocontrôle d'une entité consolidée. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 11 : Organigramme des liens de participation. Actions à droit de vote double. Participations circulaires. Autocontrôle d'une entité consolidée. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 12 : Participations circulaires. Autocontrôle de la société consolidante. Associés



majoritaires de la société mère.  
Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Coefficient diviseur de calcul des pourcentages d'intérêts. Intérêts minoritaires intégrés. CAS N° 13 : Participations circulaires (avec rupture de la chaîne de contrôle). Actions à droit de vote double. Activité conjointe et coentreprise. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Intérêts intégrés des participations ne donnant pas le contrôle. OPÉRATIONS DE PRÉ-CONSOLIDATION CAS N° 14 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Frais d'acquisition d'immobilisations. Frais d'émission des emprunts. Subventions d'investissement. Provisions pour hausse des prix. Amortissement comptable et amortissement fiscal. Écarts de conversion. CAS N° 15 :

Méthodes comptables obligatoires. Coût d'acquisition des titres de participation (règlement ANC 2020-01 et normes IFRS). Amortissements dérogatoires. CAS N° 16 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Frais de premier établissement. Frais de développement. Frais financiers inscrits à l'actif. Déficit fiscal. Participation des salariés. Contrat de location-financement avec redevances payables à terme échu. CAS N° 17 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Réévaluation des immobilisations. Frais d'augmentation de capital. Changements de méthode comptable. Contrats à long terme. CAS N° 18 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Taux effectif d'un contrat de location-financement. Frais

d'augmentation de capital. Emprunt obligataire convertible en actions. Juste valeur d'un passif financier. Décomposition de la juste valeur d'un instrument financier composé. CAS N° 19 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles en normes IFRS. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Acquisition d'une immobilisation dont le règlement est différé au-delà des conditions habituelles de crédit. CAS N° 20 : Méthodes comptables obligatoires en normes IFRS. Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. Acquisition d'une immobilisation corporelle dont le règlement est différé au-delà des conditions habituelles de crédit. CAS N° 21 : Méthodes comptables obligatoires

en normes IFRS. Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. Subventions d'investissement. Acquisition d'une immobilisation dont le règlement est différé au-delà des conditions habituelles de crédit. Amortissement comptable et amortissement fiscal. Changements comptables. CAS N° 22 : Méthodes comptables obligatoires en normes IFRS. Emprunt obligataire convertible en actions. Valeur d'un instrument de capitaux propres. Valeur initiale d'un passif financier. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. CAS N° 23 : Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Coût d'acquisition de titres de participation. Évaluation des stocks. Amortissement comptable et amortissement fiscal. Contrat de

location-financement avec redevances payables à terme échu. Participation des salariés. Méthode de référence. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. CAS N° 24 : Méthodes comptables obligatoires. Contrat de location-financement avec redevances fixes payables d'avance et dépôt de garantie. CAS N° 25 : Méthodes comptables obligatoires. Contrat de location-financement avec redevances variables payables à terme échu et dépôt de garantie. CAS N° 26 : Normes internationales d'information financière (IFRS). Méthode comptable obligatoire en normes IFRS. Contrats de location. Montant initial et amortissement comptable du passif de location. CAS N° 27 : Normes internationales d'information financière (IFRS).

Méthodes comptables obligatoires et optionnelles en normes IFRS. Actifs financiers. Amortissements dérogatoires. CAS N° 28 : Méthodes comptables optionnelles en normes IFRS. Immeubles de placement. Subventions d'investissement. CAS N° 29 : Méthode comptable obligatoire. Conversion des comptes d'une filiale libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique). CAS N° 30 : Méthode comptable obligatoire. Conversion des comptes d'une coentreprise libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique). CAS N° 31 : Méthodes comptables obligatoires. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours historique et méthode du cours de clôture). CAS N° 32 : Méthodes comptables obligatoires et

optionnelles. Réévaluation des immobilisations. Frais d'augmentation de capital. Contrat à long terme.

Subvention d'investissement.

OPÉRATIONS DE CONSOLIDATION

PROPREMENT DITE CAS N° 33 :

Consolidation directe. Comptes réciproques. Marge interne sur stocks.

Dividendes internes. Cession interne d'une immobilisation amortissable. CAS N° 34 : Consolidation directe. Marge interne sur contrat à long terme.

Dividendes internes. Cessions internes d'immobilisations amortissables. Cession d'une immobilisation amortissable à l'extérieur du périmètre de consolidation après cession interne. CAS N° 35 :

Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Écart d'acquisition positif. Écart d'acquisition

négatif. Écarts d'évaluation. CAS N° 36 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill. Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Écarts d'évaluation. CAS N° 37 : Entités ad hoc. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Écarts d'évaluation et écart d'acquisition. CAS N° 38 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Écarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. Bilan consolidé et compte de résultat consolidé. CAS N° 39 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Écarts

d'évaluation et goodwill. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées.

CAS N° 40 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation.

Capitaux propres retraités. Écarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées.

CAS N° 41 : Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Écarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Écart d'acquisition négatif résiduel (art. 242-1 du règlement ANC 2020-01). Augmentation du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation.

CAS N° 42 : Consolidation par paliers.

Entrée dans le périmètre de consolidation. Écarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Augmentation du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation.

CAS N° 43 : Exemption des comptes consolidés. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation.

Écarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Diminution du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées.

CAS N° 44 : Consolidation directe. Entrée

dans le périmètre de consolidation.  
 Écarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Diminution du pourcentage d'intérêts sans variation du périmètre de consolidation et avec variation du périmètre de consolidation. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 45 : Consolidation directe et consolidation par paliers. Intérêts minoritaires négatifs dans des filiales et dans des sous-filiales. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 46 : Consolidation directe. Dépréciations internes. Intérêts minoritaires négatifs dans une filiale et dans une sous-filiale. Mise en équivalence de deux entités

sous influence notable dont les capitaux propres consolidés sont négatifs. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation de deux entités intégrées. CAS N° 47 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Prise de contrôle d'une entité par la remise de titres d'une filiale. Écarts d'évaluation et écarts d'acquisition. Cession partielle d'une entité consolidée. CAS N° 48 : Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Regroupement d'entreprises par la remise de titres d'une filiale. Écarts d'évaluation et goodwill ou profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Cession partielle d'une entité consolidée. CAS N° 49 : Normes internationales

d'information financière (IFRS). Valeur d'utilité et valeur recouvrable. Affectation du goodwill acquis par un regroupement d'entreprises. Unité génératrice de trésorerie. Test de dépréciation du goodwill. OPÉRATIONS DE PRÉ-CONSOLIDATION ET OPÉRATIONS DE CONSOLIDATION PROPRESMENT DITES CAS N° 50 : Méthodes comptables obligatoires. Méthodes de conversion. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours de clôture). Écarts de conversion dans le bilan consolidé. Consolidation par paliers. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 51 : Méthode comptable obligatoire. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère (méthode du cours

de clôture). Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Écart d'acquisition. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. CAS N° 52 : Organigramme du groupe. Pourcentage de contrôle. Participations réciproques. Autocontrôle de la société consolidante. Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Contrat de location-financement avec redevances payables d'avance. Subvention d'investissement. Consolidation directe. Marge interne sur stock. Entrée dans le périmètre de consolidation et écart d'acquisition. CAS N° 53 : Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires. Contrat de location-

financement avec redevances payables d'avance et dépôt de garantie. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. Consolidation par paliers. Entrée dans le périmètre de consolidation. Écarts d'évaluation et goodwill acquis (ou goodwill partiel). Partage des capitaux propres et mise en équivalence. CAS N° 54 : Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Évaluation des stocks. Travaux de grandes révisions. Provisions pour hausse des prix. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Regroupement d'entreprises par étapes. Écarts d'évaluation et goodwill. Écart d'acquisition (règlement ANC 2020-01 et normes IFRS). CAS N° 55 : Titres générant des décalages entre contrôle et

intérêts. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires. Coût d'acquisition des titres de participation. Emprunt obligataire non convertible. Taux effectif et coût amorti d'un passif financier. Consolidation directe. Cession interne d'une immobilisation amortissable. Entrée dans le périmètre de consolidation. Écarts d'évaluation et écart d'acquisition. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. CAS N° 56 : Exemption des comptes consolidés. Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires. Frais de développement. Écarts de conversion. Fiscalité. Coût d'acquisition



des titres de participation. Consolidation directe. Comptes réciproques. Marge interne sur stocks. Entrée dans le périmètre de consolidation. Écarts d'évaluation et écart d'acquisition. Modalités d'évaluation de l'écart d'acquisition (comparaison entre le règlement ANC 2020-01 et les normes IFRS). Déconsolidation d'une filiale selon le règlement ANC 2020-01. CAS N° 57 : Référentiels utilisables pour les comptes consolidés. Entités ad hoc. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation. Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Frais d'établissement. Subvention d'investissement. Amortissements dérogatoires. Consolidation directe. Comptes

réciproques. Marge interne sur stocks et dépréciation interne. Entrée dans le périmètre de consolidation. Regroupement d'entreprises par étapes et goodwill complet. Évaluation des intérêts minoritaires (comparaison : normes IFRS et règlement ANC 2020-01). CAS N° 58 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts. Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation. Pré-consolidation et consolidation proprement dite en normes IFRS. Contrat à long terme. Comptabilisation par composants des actifs. Contrat de location-financement avec redevances payables d'avance. Emprunt obligataire non convertible. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill acquis et profit résultant d'une

acquisition à des conditions avantageuses. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. CAS N° 59 : Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêts (intérêts des majoritaires et intérêts des participations ne donnant pas le contrôle). Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation. Pré-consolidation et consolidation proprement dite en normes IFRS. Méthodes comptables obligatoires. Consolidation directe. Entrée dans le périmètre de consolidation. Goodwill. Partage des capitaux propres et

élimination des titres de participation des entités intégrées. Partage des capitaux propres et mise en équivalence. DOCUMENTS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS CAS N° 60 : Pré-consolidation. Méthodes comptables obligatoires et optionnelles. Bilan retraité. Consolidation directe. Dividendes internes. Dépréciations internes. Partage des capitaux propres et élimination des titres de participation des entités intégrées. Intérêts minoritaires négatifs dans une filiale. Bilan consolidé. Tableau de bouclage des capitaux propres sociaux. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe).

Best Sellers - Books :

• [Daisy Jones & The Six: A Novel](#)

- [Iron Flame \(the Emyrean, 2\) By Rebecca Yarros](#)
- [I Love You To The Moon And Back](#)
- [Blowback: A Warning To Save Democracy From The Next Trump](#)
- [The Mountain Is You: Transforming Self-sabotage Into Self-mastery](#)
- [The Summer I Turned Pretty \(summer I Turned Pretty, The\) By Jenny Han](#)
- [The Shadow Work Journal: A Guide To Integrate And Transcend Your Shadows By Keila Shaheen](#)
- [Hello Beautiful \(oprah's Book Club\): A Novel](#)
- [If Animals Kissed Good Night](#)
- [A Court Of Frost And Starlight \(a Court Of Thorns And Roses, 4\) By Sarah J. Maas](#)